AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0671
FR0000034639-FS0338

29 mars 2018

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 mars 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 mars 2018, dans le cadre de son activité de trading, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, à cette date, 8 810 915 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,68% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	8 586 192	4,88	8 586 192	4,56
Détention (par assimilation)	224 723	0,13	224 723	0,12
Total Société Générale	**8 810 915**	**5,01**	**8 810 915**	**4,68**

Le déclarant a précisé détenir, au 23 mars 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 89 238 actions ALTRAN TECHNOLOGIES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 *call option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 29 746 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable jusqu'au 27 décembre 2018 au prix unitaire par action de 12,94 € ;

- 1 *put option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 59 492 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable jusqu'au 27 décembre 2018 au prix unitaire par action de 12,94 € ;

Le déclarant a précisé détenir, au 23 mars 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 135 485 actions ALTRAN TECHNOLOGIES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 135 288 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 7 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position vendeuse sur 9 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 197 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 13,51 € et 14,41 €.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 23 mars 2018, des bons de souscription d'actions (BSA), exerçables le 9 avril 2018, donnant droit à 306 062 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au prix d'exercice de 9,23 € par action.

[1] Sur la base d'un capital composé de 175 800 265 actions représentant 188 157 117 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mars 2018, dans le cadre de son activité de trading, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 8 765 488 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,66% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	8 557 066	4,87	8 557 066	4,55
Détention (par assimilation)	208 422	0,12	208 422	0,11
Total Société Générale	**8 765 488**	**4,99**	**8 765 488**	**4,66**

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 79 998 actions ALTRAN TECHNOLOGIES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 1 *call option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 26 666 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable jusqu'au 27 décembre 2018 au prix unitaire par action de 12,94 € ;

- 1 *put option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 53 332 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable jusqu'au 27 décembre 2018 au prix unitaire par action de 12,94 € ;

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 128 424 actions ALTRAN TECHNOLOGIES réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 128 309 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 7 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position vendeuse sur 6 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 115 actions ALTRAN TECHNOLOGIES, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 13,51 € et 13,77 €.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir des bons de souscription d'actions (BSA), exerçables le 9 avril 2018, donnant droit à 334 800 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au prix de 9,23 € par action.